

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2011



L'an deux mille onze, le dix février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUILLON Didier, Maire.

Présents : BOSSER Nadine, CALVEZ René, CARADEC Marcelle, CARIOU Yves, DANIEL Alain, DURAND Yveline, GLOAGUEN Joëlle, LOUDEAC Muguette, MAGADUR Jean-Pierre, MEVEL Gérard, PENNEC Joseph, PEUZIAT Jean-Claude, PRIGENT Jean-Pierre, PRIOL Jean-Yves, ROE Henri, VELLY Jacques.

Absents : COROLLEUR-LE CLEAC'H Estelle, TIPHAINE Nolwenn

Le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2011 est adopté.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation et discussion du Débat d'Orientation Budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES

Limitation de vitesse Route de la Pointe du Raz : Monsieur le Maire informe les conseillers du projet de relever la limitation de vitesse, entre le panneau d'entrée d'agglomération et la piscine communautaire, de 50 à 70 km/h.

En effet, les véhicules circulent, pour leur grande majorité, à 90 km/h sur cette voie. La limitation à 50 km/h apparaît inappropriée, compte tenu de la configuration des lieux.

La modification de la limitation de vitesse s'accompagnera de la pose d'un panneau « contrôles radar fréquents » et de contrôles de gendarmerie sur cette portion de voie.

Monsieur le Maire lit aux conseillers le courrier qu'il a adressé au Président du Conseil Général sollicitant son avis sur ce projet, lequel projet a reçu un avis favorable.



Réaménagement du plan de circulation du Bourg : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un projet de modification des conditions de circulation dans le bourg est à l'étude.

L'objectif est de passer le centre-bourg en zone 30 au lieu de 50 km/h et d'y instaurer un régime général de priorités à droite.

Il en reparlera lors d'une prochaine séance du Conseil.



Règlement du SPANC : Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a voté lors d'une précédente séance la modification du règlement du SPANC.

Il lit aux conseillers, pour information, une note explicitant le contenu de cette modification.



Piste cyclable de la Croix-Rouge : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a adressé un courrier au Conseil Général pour relancer le dossier de subvention, déposé l'année dernière pour le projet de piste cyclable dans le secteur de la Croix-Rouge.

Il profite de cette occasion pour informer le Conseil des négociations en cours, avec les riverains de la rue de la République, en vue de l'acquisition des parcelles situées entre la rue et le mur délimitant leurs terrains.

Le but étant, en contrepartie de la réalisation d'un muret moins large que l'actuel, de pouvoir élargir la voie permettant ainsi de prolonger la piste cyclable jusqu'à la limite avec Audierne et l'accès au futur quartier de Kerlaouen.

Par ailleurs, des négociations similaires sont en cours avec des riverains du boulevard Y.NORMANT pour élargir la voie en prévision de la future véloroute.

•••

Coefficient de solidarité : Monsieur le Maire lit aux conseillers le courrier en date du 7 février, reçu du Conseil Général et informant les collectivités du département des modifications dans le mode de calcul du coefficient de solidarité.

Il ressort de ce courrier que le coefficient de solidarité d'Esquibien, qui était de 0,85, sera désormais de 0.795. Ce qui signifie que la Commune ne touchera plus que 79% des subventions auxquelles elle aura droit.

Le Maire s'étonne de ce nouveau coefficient encore plus défavorable que précédemment.

•••

PASSAGE D'UNE BOUCLE DE RANDONNEE SUR PROPRIETE PRIVEE COMMUNALE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par la Communauté de communes du Cap-Sizun d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée d'une boucle de randonnée dénommée « Circuit petite randonnée d'Esquibien ».

Le projet s'étend sur la commune d'Esquibien.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la boucle de randonnée emprunte des chemins et autres propriétés appartenant à la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Municipal, engage la commune sur le maintien des chemins concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Conseil Général et lui proposer un itinéraire de substitution.

Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le passage de randonneurs pédestres, équestres et VTT sur propriété privée communal selon les tracés présentés en annexe

- Demande l'inscription de la boucle de randonnée au PDIPR et s'engage, à ce titre, à informer préalablement le Conseil Général en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural, en lui proposant un itinéraire de substitution

-Certifie que les sentiers, autres que la servitude de passage des piétons sur le littoral, sont établis sur le domaine public ou possèdent toutes les conventions de passage sur les propriétés privées de l'Etat, des collectivités territoriales ou des particuliers

Approuvé à l'unanimité

•••

PROJET DE VELOROUTE

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Conseil Général souhaite réaliser, à partir du 1er semestre 2011, une nouvelle section de la véloroute littorale entre le port de Saint-Guérolé Penmarch et le sémaphore de la Pointe du Raz.

Ce projet, pour être mené à son terme, doit être validé sur l'ensemble des communes traversées par la véloroute.

Après participation de la Région Bretagne à hauteur de 20%, les aménagements seront financés pour les travaux situés hors agglomération, à 80% par le département du Finistère, Esquibien étant sollicitée à hauteur de 20% et par moitié dans le cas de travaux en agglomération.

Ils feront l'objet d'une convention d'entretien entre la commune et le Conseil Général.

Le coût du projet entre les deux pointes de la baie d'Audierne est globalement estimé à 335 000€ TTC.

Sur le territoire d'Esquibien, l'opération s'élève à 30 999,29€ HT répartis comme suit :

| | |
|---------------------|------------|
| - Région Bretagne : | 6 199,86€ |
| - Conseil Général : | 19 839,54€ |
| - Esquibien : | 4 959,89€ |

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'approuver ce projet ainsi que son plan financement et de l'autoriser à signer la convention d'entretien avec le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de véloroute entre le port de Saint-Guénolé et le Sémaphore de la Pointe du Raz ainsi que le plan de financement tel que présenté ci-dessus

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien avec le Conseil Général

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tout document relatif à cette décision

Approuvé à l'unanimité

•••

ATTRIBUTION DU MARCHE DE VOIRIE POUR LE LOTISSEMENT DE LA FONTAINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée, le 13 janvier dernier, en vue d'attribuer le marché de voirie pour la nouvelle tranche du lotissement de la Fontaine.

Trois entreprises y ont répondu, la moins-disante s'avérant être l'entreprise LE ROUX avec un montant de 23 603,06 € TTC.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'attribuer le marché à cette entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution du marché de voirie du lotissement de la Fontaine à l'entreprise LE ROUX, aux conditions financières ci-dessus

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature du marché ainsi que pour tout document s'y rapportant

Approuvé à l'unanimité

•••

Colonnes à verre : Monsieur René CALVEZ informe le Conseil que les colonnes à verre sont maintenant en place, un plan indiquant leurs emplacements sera diffusé dans le prochain bulletin municipal.

•••

Monsieur le Maire ajoute que le prochain Ar Gannaeg consacrera une rubrique à la nécrologie de Jacques KEROUEDAN, décédé récemment.

•••

Lotissement de la Fontaine : Monsieur Yves CARIOU informe les conseillers que les logements ont été attribués et que la remise des clés est prévue le 22 mars.

Les travaux sont pratiquement terminés, la mise en place des réseaux a été effectuée.

La commune doit encore faire réaliser les travaux de voirie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close

Délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à vingt deux heures trente